Calendrier 2023-2024 Foi et Lumière de la Rochelle

Communauté Etoile de la mer

dimanche 17 septembre 2023, 11h à l'église Saint Paul de La Rochelle (Mireuil)

dimanche 15 octobre 2023, 11h à l'église Saint Paul de La Rochelle (Mireuil)

dimanche 12 novembre 2023

dimanche 10 décembre 2023

dimanche 7 janvier 2024 (fin des vacances scolaires)

dimanche 10 mars 2024

dimanche 7 avril 2024

dimanche 5 mai 2024

dimanche 4 février : fête de la lumière

Week end Etoile de la mer : 1er-2 juin ou 29-30 juin Nous vous tiendrons au courant pour la date retenue, dès que nous avons le lieu.

Au cours de l'année nous essaierons d'être itinérants dans les paroisses de La Rochelle, lieux accessibles et de rencontres pour faire connaître notre belle communauté Etoile de La Mer.

Créer des liens d'amitié entre tous qui révèlent à chacun son don unique et sa beauté !

Etre témoins au cœur du monde de l'amour du Christ pour les plus petits de ses enfants !

Le **vendredi 15 septembre de 9h à 12h** a lieu le forum de l'engagement au lycée Fénelon Notre Dame, pour recruter des jeunes qui s'engagent sur l'année dans différentes associations présentes. Etoile de la Mer y sera, avec Fabien, si certains d'entre vous souhaitent nous rejoindre c'est avec plaisir.

Le **3 décembre** : journée internationale des personnes handicapées : à inventer et à faire découvrir à nos paroisses !
(site de l'Eglise catholique en France/ journée internationale des personnes handicapées)

Journée internationale des personnes handicapées
3 DÉCEMBRE

Journée internationale des personnes handicapées
Actualités
Église catholique en France /

coordonnées des responsables de Foi et Lumière de la Rochelle, communauté Etoile de la mer :
Antoine et Christelle Hosteing, 06 42 80 69 72 ; 06 61 49 65 33 ; christelle.hosteing@gmail.com

Bulletin d'adhésion 2023-2024 ... pour comprendre à quoi ça sert :

"Foi et Lumière se distingue des organismes ayant en charge des réalisations concrètes en faveur des personnes handicapées : écoles, centres, foyers, soins, conseils, aide sociale...En conséquence, tout ce qui concerne l'argent à Foi et Lumière doit se faire en cohérence avec notre vision : nous laisser transformer par les personnes ayant un handicap mental, toujours mettre en premier nos relations d'amitié et la joie qui en résulte. L'argent n'est qu'un moyen au service de cette vision." *(Règles générales pour la gestion financière à Foi et Lumière).*

Les besoins

La vie courante d'une communauté ne nécessite pas de ressources extérieures à celle-ci. La caisse d'une communauté est habituellement constituée par la participation des membres et/ou par des actions communautaires, telles que vente de gâteaux, cartes, petits objets artisanaux, évènements...

Les membres adhèrent au mouvement Foi et Lumière en versant une contribution qui aide à couvrir :

- les besoins de la communauté (6 euros, pour nous)
- les frais de la province
- le fonctionnement de l'international et la solidarité

- Une province est constituée de 15 à 40 communautés et contribue financièrement à l'association internationale afin de maintenir son fonctionnement. Cette contribution annuelle se constitue par la participation financière des membres et/ou par des campagnes de financement.
- De trop nombreux pays où Foi et Lumière existe sont en état de guerre, d'instabilité politique ou économique... Avec les fonds de solidarité reversés nous pouvons avec vous, permettre à toutes les communautés de vivre leur mission.
  Les fonds de solidarité internationale servent à couvrir les besoins dépassant l'effort possible de financement dans des provinces. Il se trouve qu'actuellement 2/3 des pays où existe Foi et Lumière sont en grandes difficultés...

Nom et Prénom.....date de naissance.....

Adresse.....mail : .....

tel : ..... curatelle/tutelle : OUI NON

Nom, téléphone et mail du curateur/tuteur/responsable légal

☐ j'autorise Foi et Lumière à la prise de photo sur lesquelles j'apparais et à leur utilisation dans le cadre des activités de la communauté.

adhésion à régler par chèque ou espèces

☐ 26 euros/personne
☐ 40 euros/couple
☐ 48 euros/famille

signature de l'adhérent signature du représentant

Bulletin à remettre ou à envoyer Antoine et Christelle Hosteing au 31 rue des écoles, 17180 Périgny avec le règlement.